

PROCES VERBAL
Séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2007

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 MAI 2007

Vote : Unanimité

II - COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU MAIRE

1 – Convention de mise à disposition de la salle de tennis couvert entre la commune et les clubs de tennis de Courpière fixant les conditions d'utilisation.

2 – Contrat d'un montant de 500 € TTC pour un spectacle le 22 juillet 2007, dans le cadre de Chevalmania 2007.

3 – Contrat de Mission d'assistance technique avec SOCOTEC – 19 avenue Léonard de Vinci 63063 CLERMONT-FERRAND CEDEX – pour un montant de 2212,60 € TTC pour assistance en vue de la réception partielle de la salle Couzon.

4 – Convention tripartite entre la commune de Courpière, France TELECOM et le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme, relative à la dissimulation du réseau France TELECOM avenue de Thiers.

5 – Acquisitions d'un mobihome Willerby 7,80m x 3m et d'un mobilhome Willerby 8,50m x 3m ainsi que deux terrasses traitées autoclaves 4,50m x 2,60m pour un montant de 16899,98 € TTC auprès des Halles Foréziennes - 2 place du Forum – 42110 FEURS.

6 – Contrat de cession entre la commune de Courpière et l'association GONG – 3 place des Charmes de Randan 63260 AUBIAT – d'un montant de 1000 € pour le concert de Flamenco « AZULEJOS » du 13 juillet 2007.

7 – Accord à la maîtrise d'ouvrage déléguée pour un avenant au lot n°16 - Electricité de l'Espace COUBERTIN avec la société CCE pour un montant de 2923,96€ HT en vue d'un réaménagement de l'espace scénique de la salle J COUZON entrant dans la tolérance du coût prévisionnel (travaux valeur marché) de la maîtrise d'œuvre.

8-Accord à la maîtrise d'ouvrage déléguée pour un avenant au lot n°9 menuiseries –entreprise FERREYROLLES pour un montant de 660,00€ HT et pour un avenant au lot Electricité avec l'entreprise CCE pour un montant de 331,76 € HT de l'espace COUBERTIN pour la pose d'un volet roulant au local de la billetterie soit un total de 991, 76 € HT entrant dans la tolérance du coût prévisionnel (travaux valeur marché) de la maîtrise d'œuvre.

9- Avec la SCIE Route d'un marché d'un montant de 10136,00 € HT pour la fourniture et la pose de 3620 m² de bicouche dans le cadre du programme de voirie 2007.

III – AFFAIRES GENERALES

III / 1 – OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES TERRAINS DE L'LOT DE L'ANTIQUITE A L'OPHIS.

1) **Approuve** la passation au profit de l'Office Public de l'Habitat et de l'Immobilier Social, par acte administratif, d'un bail emphytéotique de 55 ans aux conditions exposées sur l'immeuble 3 rue du Coq Gaulois.2) **Dit** que Monsieur le Maire, en sa qualité d'Officier Public, recevra et authentifiera l'acte administratif à intervenir.

3) **Désigne** Monsieur MAGAUD André , adjoint, pour signer l'acte en tant que représentant de la Commune.4) **Prescrit** l'ouverture d'une enquête publique en vue du déclassement du Domaine Public des emprises sur la rue de l'Antiquité des futures constructions de l'OPHIS.5) **Autorise** la cession à l'Euro Symbolique à l'Office Public de l'Habitat et de l'Immobilier Social, par acte administratif, de l'immeuble sis 10 rue Saint-Martin et des parcelles existantes ou à délimiter ainsi que du lot de volume, dans lesquels s'inscriront les bâtiments à édifier pour 10 logements et leurs annexes.

Vote : Unanimité

III / 2 – OBJET : APPROBATION DU REGLEMENT DE CONSULTATION ET DES MODALITES DE LA VENTE AMIABLE DES ANCIENNES ECOLES DU SALET ET DE COURTESSERRE.

Par délibération en date du 3 février 2007, le conseil municipal a décidé, en vue de financer la restructuration des hébergements touristiques communaux au profit d'hébergement de plein air par l'installation d'Habitations Légères de Loisirs au camping municipal des 2007, d'aliéner le domaine de la commune tout particulièrement par la vente par adjudication de l'ancienne école du SALET et des gîtes de COURTESSERRE.

2) **Accepte** de désaffecter les gîtes ruraux de COURTESSERRE.

3) **Accepte** la vente amiable par acte notarié des biens communaux suivants – parcelle AR 592 ancienne école du SALET pour un montant minimum de 60000,00€ (soixante mille euros) selon l'estimation des domaines .et la parcelle ZW 27 anciens gîtes de COURTESSERRE pour un montant minimum de 105000,00€ (cent cinq mille euros).

4) **Valide** le règlement de consultation de ces cessions.

5) **Donne pouvoir** à Mr le Maire pour mettre en œuvre la vente amiable avec les services de Maître LEMAITRE, Notaire à

COURPIERE et de Maître VUILLERMET, huissier de justice à COURPIERE, qui sera décidée par le conseil municipal .

Vote : 20 pour et 6 contre

III/3 – OBJET : DESIGNATION REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION MUNICIPALE DE CESSION DE BIENS COMMUNAUX .

Avec Mr le receveur municipal (voix consultative) et présidée par Monsieur le Maire ;

1) **Décide** la création d'une commission municipale de cession de biens communaux 2) **Désigne** Mme MAZELLIER et M.FONLUPT Comme représentants du conseil municipal à la présente commission municipale .Le groupe des élus d'opposition n'a pas souhaité être représenté dans cette commission .

Vote : Unanimité

IV – AFFAIRES DU PERSONNEL

IV / 1 – OBJET : CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR (RESPONSABLE ESPACE COUBERTIN).

Vu la vacance de poste déclarée au Centre de Gestion de la Fonction Publique à compter du 3 juillet 2007.

Vote : 16 POUR ; 7 CONTRE ; 3 ABSTENTIONS .

IV / 2 – OBJET : CREATION D'UN EMPLOI DE NON TITULAIRE POUR BESOINS SAISONNIERS.

■ adjoint technique de 2^{ème} classe chargé de l'entretien à temps non complet (30 heures hebdomadaires)

Cet agent sera employé sur une période de 6 mois du 1^{er} août 2007 au 31 janvier 2008 .

Vote : Unanimité

V – AFFAIRES FINANCIERES

V / 1 – OBJET : AUTORISATION DE PLACEMENT FINANCIER

1) **Décide** de placer les fonds provenant d'un emprunt non encore utilisé en ouvrant un compte à terme auprès du Trésor Public, pour un montant de 500.000 € et pour une durée de 3 mois au taux nominal de 3,60 %.

Vote : 20 POUR et 6 CONTRE

V / 2 – OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL

Ventilation interne dans le budget de 30000 € concernant la facturation par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de gaz du Puy de Dôme des travaux d'éclairage public,

Vote : Unanimité

VI – AFFAIRES URBAINES ET TRAVAUX

VI / 1 – OBJET : POUR INFORMATION : DECLARATIONS D'INTENTIONS D'ALIENER (DIA)

VI / 2 – OBJET : PLAN LOCAL D'URBANISME : MODIFICATIONS DU REGLEMENT AVANT ENQUETE PUBLIQUE

REPORTÉE dans l'attente de la finalisation du travail avec les services de la DDE.

VI / 3 – OBJET : ACQUISITION PAR L'INTERMEDIAIRE DE L'EPF-SMAF DE L'IMMEUBLE CADASTRE BR N°58.

l'immeuble, sis 22 boulevard Gambetta, d'une surface totale de 41 m² est situé en centre bourg, pour une cession amiable au prix de 35.000 €uros, sans frais notariés.

Mandate l'établissement public EPF-SMAF à procéder à cette acquisition pour le compte de la commune.

Vote : 20 POUR et 6 CONTRE

VI / 4 – OBJET : VALIDATION LANCEMENT PROCEDURE ADAPTEE POUR LES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES CAPTAGES DES SOURCES DE ROCHEMULET.

Objet du marché -allotissement :

LOT N° 1 – GENIE CIVIL - montant prévisionnel : 74 115,50 €uros HT

LOT N°2 – DEFRICHAGE, CHEMIN D'ACCES, CLOTURE, PORTAIL – montant prévisionnel : 80 038 €uros HT.

Vote : Unanimité

VI / 5 – OBJET : VALIDATION LANCEMENT PROCEDURE ADAPTEE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE L'AVENUE LAFAYETTE ET MONTIOUYOL

Vote : Unanimité

VI / 6 – OBJET : MARCHE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA S.E.A.U. POLE PETITE ENFANCE-CONVENTION DE MANDAT.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre d'une procédure adaptée, le conseil municipal en sa séance du 21 mai 2007 a retenu la Société d'Equipement de l'Auvergne (S.E.A.U.) pour assurer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la réalisation du pôle petite enfance.

Le conseil précise à Monsieur le Sous Préfet que le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage correspond à un mandat avec la SEAU et une procédure distincte est en cours de finalisation visant à retenir un prestataire différent en vue d'assurer la maîtrise d'œuvre de cette réalisation.

Il entérine la décision des membres de la Commission d'Appel d'Offres quant au choix du prestataire concernant le marché d'assistance à maître d'ouvrage relative à la conception du pôle petite enfance et ce, pour un montant de 3 % basé sur une assiette de calcul de 918 325,00 € HT soit 27 550,00 € (base de travaux : 767 600,00 €).

Vote : 20 POUR et 6 CONTRE

VI /7 – OBJET : VALIDATION MARCHE MAITRISE D'ŒUVRE POLE PETITE ENFANCE

Vu l'a délibération en date du 21 mai 2007 relatif au lancement du marché de maîtrise d'oeuvre du pôle petite enfance .

Considérant, la nécessité d'engager une consultation publique pour le marché de maîtrise d'œuvre pour le pôle petite enfance .

Le conseil confirme à Monsieur le Sous Préfet que cette procédure adaptée distincte de la procédure d'assistance de maîtrise d'ouvrage .

Caractéristiques principales :

Travaux de conception et de réalisation d'un équipement polyvalent, regroupant accueil permanent et temporaire (24 places), relais d'assistantes maternelles, ludothèque, consultations PMI, salle de réunion. Le bâtiment devra intégrer les normes de Très Haute Qualité Environnementale et de Haute Performance Energétique.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux est de 767 600,00 € HT.

Surface utile : 490 m² environ.

Délai d'études : 6 mois environ, prévus de août 2007 à décembre 2007.

Démarrage des travaux prévu début 2008.

Le marché de maîtrise d'œuvre concerné : mission de base + EXE + OPC + coordination SSI.

6- Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous, par ordre d'importance décroissant :

- Valeur technique de l'offre et capacité d'intervention (65 points) ;
- Prix des prestations (35 points).

Entreprise	
ALLARD	82214.20€
LEYRIT	78295 ,00€
COUTAREL	95950€
GEVAUDAN	92112€
ALVERGNAT	107003.44€
BERAUD	94414.80€
BRUN	72538.20€
MINES	107000.00€
CHM	119438.56€
ESTIER	95980.00€

Choisit l'entreprise COUTAREL présentant l'offre économiquement la plus avantageuse sur proposition de la commission d'appel d'offres du 28 juin 2007.

Vote : 20 POUR et 6 CONTRE

VI /8 – OBJET : VALIDATION AVENANT LOT N°4 CHARPENTE METALLIQUE- ESPACE MULTIACTIVITES PIERRE DE COUBERTIN

- montant du devis des pour le lot n°4 charpente métallique de l'entreprise ACMG de 8200,00 € HT

Vote : 20 POUR et 6 CONTRE

VI /9 – OBJET : AVENANTS LOTS –ADAPTATION DES LOCAUX MENAGES EN DOUCHES – ESPACE MULTIACTIVITES PIERRE DE COUBERTIN.

Considérant la nécessité de doter l'équipement en douches individuelles provoquant l'adaptation des locaux ménages en douches.

Vu le montant des devis pour ces travaux :

Lot n°1 -GROS ŒUVRE – entreprise AMS

Lot n°11 - carrelages faïences- entreprise CRH

Lot N° 8 FAUX PLAFONDS – entreprise SADIRA 184,00€

lot n°15 – CHAUFFAGE – entreprise VILLARET 1961,91

Soit un total de 6580.33 € HT.

Vote : 20 POUR et 6 CONTRE

VI /10– OBJET : RESILIATION MARCHE GREEN CLEAN – ENGAZONNEMENT ET ARROSAGE DU STADE BONHOMME.

le marché de d'engazonnement et de création d'un arrosage automatique adjugé le 08 octobre 2006 à l'entreprise GREEN CLEAN pour un montant de 30316,00 € HT a fait l'objet d'une mise en demeure signifiée à l'entrepreneur le 8 JUIN 2007 en raison des retards importants dans l'exécution de ses obligations contractuelles et de malfaçons .

le Conseil Municipal décide :

Article 1 – Le marché de travaux d'engazonnement et de création d'un arrosage automatique attribué à l'entreprise GREEN CLEAN est résilié en ce qui concerne les travaux restant à exécuter.

Article 2 – La partie de ce marché restant à exécuter et les travaux visant à réparer les malfaçons feront l'objet d'un marché négocié avec publicité préalable et mise en concurrence .

Article 3 : les excédents de dépenses qui résulteront de la conclusion et de l'exécution du nouveau marché seront prélevés sur les sommes qui peuvent être dues à l'entreprise GREEN CLEAN ou, à défaut sur son cautionnement, sans préjudice des droits à exercer contre lui en cas d'insuffisance, et sous réserve de tous autres droits que la Commune pourra faire valoir contre lui.

Vote : 22 POUR ; 3 CONTRE ;2ABS.

VI /11 – OBJET : VALIDATION MARCHES EQUIPEMENTS DE L'ESPACE MULTIACTIVITES PIERRE DE COUBERTIN.

2- Allotissement : montants H.T.

Lot 1 : Mobilier Salle Jean Couzon **SAMIA**
12045.00 €

Lot 2 : matériel d'entretien **SODEVI**
3307.00 €

Lot 3 : équipement scénique **STACCO**
22273.40 €

Lot 4 : équipement sonorisation et éclairage **ANNULE**

Lot 5 : audio visuel **GRUPE DIGITAL-DUBIEN**
2088.63 €

Lot 6 : vaisselle. **ANNULE**

Vote : 20 POUR et 6 CONTRE

VII – AFFAIRES SPORTIVES ET CULTURELLES

VII / 1 – OBJET : FIXATION DES TARIFS DES AUTOMNALES

06/10/07- GANDZE + FANTASMAGORIA pour 10€ et 6€ en tarif réduit .

* Le tarif réduit est accordé aux moins de 18 ans, étudiants et demandeurs d'emploi, abonnés du festival « Les Automnales » et groupes de plus de 10 personnes (sur réservation uniquement).

Gratuit pour les – de 6 ans.

Vote : 22 POUR et 4 ABS

VIII - QUESTIONS DIVERSES

VIII - 1 – OBJET : ACQUISITION AUPRES DE L'EPF-SMAF DE LA PARCELLE BATIE BP 149 ET DES PARCELLES NON BATIES BP 147 ET BP 271 (AVENUE LAFAYETTE)

→ **ANNULE**

VIII - 2 – OBJET : ACQUISITION AUPRES DE L'EPF-SMAF DE LA PARCELLE BATIE BP 149 ET DES PARCELLES NON BATIES BP 147 ET BP 271 (AVENUE LAFAYETTE)

→ **ANNULE**

VIII - 3 – OBJET : PRIME DE RAVALEMENT

→ **ANNULE**

VIII - 4 – OBJET : INSTAURATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME PLURIANNUEL – POLE PETITE ENFANCE.

Vu les travaux à entreprendre pour la construction du pôle petite enfance et l'état financier estimatif détaillé ci-dessous,

Dépenses

Recettes

1.068.449 €	
subventions	749.000€ (70%)
FCTVA	165.396€
Autofinancement	154.053€(14.42%)

Monsieur le Maire propose d'échelonner le financement de cette opération à compter de 2007 :

Vote : 20 POUR et 6 CONTRE

VIII - 5– OBJET : VALIDATION MARCHE SPS – CONSTRUCTION POLE PETITE ENFANCE.

la mission SPS (coordination sécurité et protection de la santé) doit être mise en œuvre pour la réalisation du projet visé ci-dessus,

Avec l'entreprise GALETTI pour un montant de 2250 € HT.

Vote : 20 POUR et 6 CONTRE

VIII - 6– OBJET : VALIDATION MARCHE CONTROLE TECHNIQUE – CONSTRUCTION POLE PETITE ENFANCE.

Avec la société SOCOTEC pour un montant de 8850 € HT.

Vote : 20 POUR et 6 CONTRE

VIII - 7– OBJET : VALIDATION MARCHE ETUDE GEOTECHNIQUE – CONSTRUCTION POLE PETITE ENFANCE.

Avec la société HYDROGEOTECHNIQUE pour un montant de 6356,81 € HT.

Vote : 20 POUR et 6 CONTRE

VIII - 8– OBJET : VALIDATION MARCHE LEVE TOPOGRAPHIQUE – CONSTRUCTION POLE PETITE ENFANCE.

Avec la société BISIO pour un montant de 1050 € HT.

Vote : 20 POUR et 6 CONTRE

VIII - 9– OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET CINEMA.

1000€ supplémentaires pour le budget de transport de films sur les dépenses imprévues

Vote : 25 POUR et 1 ABS.